

CIVIVA rend hommage à la protection de la nature

Le 28 novembre, CIVIVA remettra le Prix CIVIVA de cette année à la Fondation Actions Environnement et à Naturnetz. Par *Luca Dahinden*

La Fédération suisse pour le service civil CIVIVA récompense régulièrement un engagement extraordinaire en faveur du service civil par la remise du Prix CIVIVA. Cette année, le prix est attribué à deux organisations qui s'engagent dans le programme prioritaire de protection de l'environnement et de la nature : la Fondation Actions Environnement et Naturnetz. Toutes nos félicitations aux deux organisations !

Le comité de CIVIVA a choisi ces deux organisations pour plusieurs raisons. En 2023, on a pu voir une fois de plus à quel point la crise climatique et ses conséquences ont affecté la nature suisse : Chaleur record en été, tempête dévastatrice à La Chaux-de-Fonds et grands incendies de forêt à Bitsch. Pour ces raisons, CIVIVA a décidé de remettre cette année son prix à la Fondation Actions Environnement et à Naturnetz, qui s'engagent chaque jour et activement pour la protection de la nature. CIVIVA est convaincue qu'avec le renforcement de la crise climatique, de tels engagements seront de plus en plus importants à l'avenir !

Nous avons choisi ces 2 organisations parce que leurs activités couvrent toute la Suisse. Qu'il s'agisse de faire désherber des néophytes, de construire des murs de pierres sèches ou de faire les foins les civilistes engagés par les 2 organisations ont fort à faire. Voici quelques détails sur les deux établissements d'affectation.

Apropos de la fondation Actions Environnement

Créée en 1976, la Fondation Actions Environnement (FAE) organise, propose



Voici le Prix CIVIVA 2022 - bientôt une nouvelle pierre sera décernée.

et gère des chantiers de bénévoles à travers la Suisse, effectuant des interventions pour la protection de la nature et l'entretien du patrimoine paysager. Au fil des années, la fondation est devenue un centre national de compétences en matière de murs de pierres sèches. Elle est active tant en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. En 2022, 89 civilistes ont effectué au total 4773 jours de service pour les murs de pierres sèches et 130 civilistes 6270 jours de service pour les biotopes.

À propos de Naturnetz

Naturnetz veut être une organisation de services efficace dans toute la Suisse, en apportant une plus-value écologique de grande qualité. Naturnetz lance ses propres

projets créatifs de protection de la nature. En outre, Naturnetz organise des travaux bénévoles d'utilité publique qui mettent en lumière les liens écologiques. Naturnetz est actif au Tessin et en Suisse alémanique. En 2022, 249 civilistes y ont effectué un total de 14'203 jours de service.

Remise du Prix CIVIVA 2023

Le Prix CIVIVA 2023 sera remis à Naturnetz et à la Fondation Actions Environnement le mardi **28.11.23 à Berne**. Nous nous retrouverons à **19h15** au **Business Center Vatter, Bärenplatz 2, 3011 Berne**, plus précisément dans la **salle « Carl Albert Loosli »**. Nous nous réjouissons de vous y voir nombreux.

Editorial

«Alors, changeons simplement les règles !»



Lukas Säggerer,
comité de CIVIVA.

Il y a un an, le journal «Republik» titrait : «L'armée suisse est plus grande qu'elle ne le devrait». L'armée a un effectif réglementaire de 100 000 militaires. Comme l'expérience

montre qu'en cas de mobilisation, tous ne rentrent pas en service, un effectif effectif plus élevé, pouvant aller jusqu'à 140'000 militaires, est autorisé. Or, cette valeur maximale est utilisée depuis des années comme valeur cible, ce qui a pour conséquence que la valeur maximale est dépassée de milliers, voire de dizaines de milliers, selon la manière de compter. Récemment, on a pu lire dans les journaux de Tamedia que l'illégalité de cet état de fait avait longtemps échappé même au Parlement. Il semble que le journaliste n'ait pas remarqué que depuis juin 2021 au plus tard, plusieurs questions parlementaires adressées au Conseil fédéral ont attiré l'attention sur ce problème.

Maintenant que le sujet bénéficie d'une certaine attention médiatique, le Conseil fédéral estime qu'il

faut agir. La ministre de la Défense Viola Amherd a proposé de rétablir la situation légale en réduisant l'effectif effectif. Mais l'ensemble du Conseil fédéral ne veut rien de tout cela. Au lieu de cela, il souhaite maintenant créer la base légale pour légaliser le statu quo. Il ne veut donc pas adapter la pratique à la loi, mais la loi à la pratique.

Les personnes qui soutiennent le service civil* et qui ont lu jusqu'ici se demandent peut-être ce que cela a à voir avec le service civil. Eh bien - en fait, rien. Le service civil n'a pas pour but de mettre en danger les effectifs de l'armée et ne le fait effectivement pas. Pourtant, les effectifs de l'armée sont souvent l'argument le plus important (bien que faible) pour justifier une détérioration du service civil. C'est pourquoi il est important de garder un œil attentif sur les acrobaties chiffrées du DDPS. C'est précisément ce que CIVIVA fera au cours des quatre prochaines années avec le nouveau Parlement plus à droite. En même temps, il y a actuellement à nouveau plusieurs projets politiques qui mettent en danger le service civil. Là aussi, nous continuerons à faire contrepoids et à essayer de développer le service civil plutôt que de le démanteler. Il y a beaucoup à faire - prenons-le à bras le corps !

Contact

Genève: CIVIVA Fédération service civil suisse, 1200 Genève, www.civiva.ch

Bellinzona: Centro per la non-violenza della Svizzera italiana (CNSI), Vicolo Von Mentlen 1, Casella postale 1303, 6501 Bellinzona, Tel.: 091 825 45 77, www.nonviolenza.ch, info@nonviolenza.ch.

Zurich: détails sous www.civiva.ch.

La Chaux-de-Fonds: Consultations (en français et en italien) chez Stefano (stefano.giamboni@civiva.ch)

Impressum

«Le Monde Civil» numéro de novembre 2023; 53ème édition; paraît 4 fois par an.

Abonnement annuel Fr. 25.- Pour les membres de CIVIVA l'abonnement est inclus dans la cotisation. Paiement de l'abonnement: CCP 85-594763-0, mention «Abo».

Editeur: CIVIVA, fédération suisse du service civil, 8000 Zurich

Distribution: Le Monde Civil, Zurich, redaction@civiva.ch

Rédaction: Margot Chauderna, Luca Dahinden, Lukas Säggerer, Gregor Szyndler (rédacteur en chef), Martin Weder.

Collaborations: Moritz Breitenmoser, Pierre Flatt, Pjotr Haggengjos, Franz Hohler.

Tirage: 1600 ex.

Impression: Ropress, Zürich. Imprimé avec de l'énergie provenant de sources renouvelables et sans incidence sur le climat.

Scanner le QR & faire un don!



Scanner le QR dans l'application bancaire ou accéder à la page de dons CIVIVA via le QR (premier résultat de recherche).

Devenez membre!

Toutes les organisations, établissements et personnes privées qui souhaitent soutenir le service civil sont bienvenues en tant que membres de CIVIVA.

Plus d'informations: www.civiva.ch

Contact: CIVIVA, Fédération service civil suisse, 1200 Genève, Mail: secretariat@civiva.ch

Twitter: [@servicecivilCH](https://twitter.com/servicecivilCH)

Compte pour les dons: CH60 0900 0000 8559 4763 0



Persécution des objecteurs de conscience dans les années 1980

Un procès presque chaque année

Pjotr Haggenjos a refusé de faire son CR dans les années 1980 et a effectué une «affectation modèle» en amont de «l'initiative pour un véritable service civil fondé sur la preuve par l'acte». Il répond aux questions de Gregor Szyndler.

Quand as-tu été réformé ?

En 1970. En raison de problèmes de santé, j'ai été déclaré apte au service militaire réduit et j'ai effectué un service auxiliaire auprès des services sanitaires. Tous les deux ou trois ans, je faisais un CR.

Quand as-tu refusé de servir ?

En 1981, j'ai envoyé au commandant de mon unité ma démission pour le CR et je l'ai informé que j'effectuerais pendant cette période un service civil de 14 jours dans le cadre de «l'initiative pour un véritable service civil fondé sur la preuve par l'acte». Comme j'ai également refusé par la suite de payer la taxe d'exemption du service militaire, j'ai ensuite eu un procès presque chaque année.

Comment s'est déroulée ta procédure judiciaire ?

En fait, ça s'est plutôt bien passé. J'ai fait partie d'un groupe d'objecteurs de conscience à Berne, nous nous sommes soutenus mutuellement et avons assisté aux procès. Lors de mon procès, plus de 50 visiteurs étaient présents, ce qui m'a donné beaucoup de force. Une collecte après le procès a pratiquement couvert tous les frais de justice, avocat compris.

Quel a été le verdict ?

Deux mois, un jugement plutôt clément. J'ai été placé en semi-détention, j'ai pu travailler dans le foyer pendant la journée et je devais retourner en prison le soir. Et le tribunal était plutôt favorable à mon égard. Le juge a même envisagé de prononcer une peine avec sursis, mais il ne l'a pas fait parce qu'il savait que l'auditeur ne laisserait pas passer ça.

D'où vient cette clémence ?

Il semble qu'il y avait aussi des juges avec une certaine ouverture d'esprit dans les tribunaux militaires. En outre, je savais bien parler et rendre plausibles mes motivations religieuses et éthiques ainsi que mon cas de conscience. Mon travail dans un foyer pour adultes handicapés mentaux a également contribué à ce que je sois reconnu comme un "bon objecteur de conscience".

Quelle a été l'influence de ton objection de conscience sur ta vie professionnelle ?

Les temps avaient déjà un peu changé dans les années 80. Dans mon environnement personnel, je n'ai pas eu de problèmes. Le chef du foyer dans lequel je travaillais avait fait son service civil en Allemagne et m'avait soutenu. Plus tard, dans le canton de Neuchâtel, je n'ai jamais eu non plus de problèmes pour trouver un travail d'éducateur.

Comment ta famille a-t-elle réagi ?

Ma grand-mère était contre. Pour elle, c'était comme une trahison, d'autant plus que j'avais été naturalisé à l'âge de 12 ans. Ma mère l'a accepté sans problème. Une tante pensait même que tous les hommes devraient le faire. Mon grand-père, qui avait grandi en Suisse, a dû partir pour la Première Guerre mondiale sous la pression de son père et s'est retrouvé sur le front occidental. Il a écrit un journal qu'il a brûlé après la guerre. J'ai retrouvé plus tard une partie de ce journal datant de 1916. Pendant mon enfance, que j'ai passée chez mes grands-parents dans les Grisons, je lui ai souvent posé des questions sur cette période. Il ne voulait pas en parler, mais j'ai toujours réussi à obtenir des réponses. Cela n'a pas été directement à l'origine de mon pacifisme et de ma décision, mais cela m'a fortement marqué.

Quels sont les sentiments que tu éprouves en repensant à ton refus ?

Plutôt positif, même si le fait que la Suisse soit l'un des rares pays européens à ne pas avoir de service civil à l'époque était bien sûr aussi frustrant.

Connais-tu aussi des objecteurs qui ont eu moins de chance que toi ?

Oh oui ! Il y avait des peines allant jusqu'à 9 mois et plus, et en 1983, lorsque je travaillais au centre de consultation pour les objecteurs de conscience à Berne, j'ai eu des contacts avec de nombreux objecteurs qui avaient beaucoup plus de difficultés.

Quelle a été la décision de tes enfants ?

Mon fils a fait l'armée. Je ne l'en ai jamais empêché. Mais quand il rentrait à la maison en maugréant contre l'armée, je lui disais déjà : «Tu sais, il y a des alternatives.»

Dans les années 90, tu as fait du coaching pour l'examen de conscience.

Ton histoire t'a-t-elle aidée ?

Ma propre histoire et mes expériences professionnelles au centre de conseil pour objecteurs de conscience m'ont donné les outils nécessaires.

Que penses-tu du fait que les objecteurs de conscience n'ont pas encore été officiellement réhabilités ?

Je trouve cela très regrettable et je pense qu'il est plus que nécessaire que cette injustice soit enfin reconnue et que le gouvernement suisse présente des excuses officielles. Pourquoi ne pas faire comme pour les enfants placés ? Je n'associe pas cela à une compensation financière ! Mais je sais que de nombreux objecteurs de conscience ont beaucoup souffert. Je connais des enseignants qui n'ont plus jamais mis les pieds sur le terrain professionnel.

Que dis-tu aux conscrits d'aujourd'hui qui considèrent le service civil comme une évidence ?

(Rires.) Oui, ils ont de la chance qu'on puisse le voir ainsi aujourd'hui ! Avant, il n'y avait que la voie dite bleue, celle du médecin ou du psychiatre, ou le refus. Beaucoup de civilistes d'aujourd'hui n'ont aucune idée de ce que c'était à l'époque. Jusqu'en 1990, il y avait des milliers d'objecteurs de conscience enfermés - il faut enfin se pencher sur cette question.

Pourquoi penses-tu que le service civil rencontre encore autant de résistance ?

Il y a des personnes et des politicien-ne-s qui n'ont jamais supporté l'introduction du service civil.

Où vois-tu le service civil dans 25 ans ?

Je pense que dans 25 ans, le service civil aura la même valeur que le service militaire et sera accessible à tous, surtout aux femmes. J'espère que d'ici là, il n'y aura plus d'armée et qu'un service pour la paix sera une évidence pour tous.

Pjotr Haggenjos a travaillé comme rédacteur pour le «Journal du service civil».



Au bureau et en pleine nature

Moritz Breitenmoser effectue son service civil au Parc national à Zerne. Il nous parle ici de son engagement.

D'avril à décembre, je fais partie de l'équipe du Parc national pour un total de 243 jours de service sous le cahier des charges de «collaborateur géoinformation». Juste avant mon emploi, j'ai terminé mes études dans le domaine des sciences naturelles de l'environnement, avec une spécialisation en écologie et en évolution. Je n'ai pas effectué de service militaire, il était clair pour moi dès le début que j'accomplirais mon service civil. Il était tout aussi clair que je voulais chercher un établissement d'affectation dans lequel je pourrais utiliser à bon escient les compétences que j'ai acquises pendant mes études. C'est ainsi que je suis rapidement tombé sur le Parc national suisse.

Trouver l'emploi de mes rêves

Pendant ma formation, j'ai étudié de manière approfondie les SIG, c'est-à-dire les systèmes d'information géographique. Le terme «SIG» est un terme générique qui désigne le traitement de données ayant une référence spatiale, comme par exemple les adresses, l'étendue de la forêt, le tracé des chemins de randonnée ou l'emplacement des cerfs élaphe. Pour le traitement et la représentation de ces données, il existe différents logiciels avec lesquels je me suis familiarisé pendant mes études. Comme je m'intéresse aussi beaucoup aux questions environnementales, un poste de civiliste au sein de l'équipe de géoinformation du parc national me semblait parfaitement adapté. Il est donc inutile de préciser que j'ai été très heureux de signer une convention d'emploi auprès du parc national.

Mesures de bruit à l'Ofenpass

Je participe à différents projets dans le parc national. Il s'agit notamment de travaux de monitoring internes au parc, comme l'installation et le contrôle de stations de comptage qui enregistrent le nombre de visiteurs. Mais je collabore aussi à des projets ponctuels : Dans le cadre d'une évaluation des nuisances sonores, par exemple, le contrôle des enregistreurs de bruit le long de la route très fréquentée de l'Ofenpass, qui traverse le parc national. Ou lors de la mise en place d'une infrastructure de données pour un projet dans le cadre duquel des photographies historiques sont à nouveau prises sous la même perspective. Je participe également à certains travaux externes auxquels le Parc national est associé. Ainsi, une carte des lieux-dits est en cours d'élaboration pour le village de Susch et la région environnante, afin de préserver de l'oubli les anciennes



Zwei Einblicke in den vielseitigen Zivildienst-Alltag von Moritz Breitenmoser im Nationalpark. (zVg)

dénominations de lieux de petite taille. Dans ce projet, je me charge d'une part de la coordination avec les experts locaux qui rassemblent les noms, et d'autre part de la réalisation numérique et de la conception d'une carte dépliant grand format.

Impliqué dans de nombreux projets

Même si je passe la majeure partie de mon temps au bureau, le travail est rarement ennuyeux. Comme je suis impliqué dans de nombreux projets et que je peux assumer une bonne part de responsabilité personnelle, il y a toujours quelque chose à faire. Le quotidien du bureau est aussi régulièrement remplacé par de nouvelles tâches à court terme ou parfois non spécialisées. Différents travaux sur le terrain (qui font également partie des missions irrégulières comme la préparation et le suivi d'une crue artificielle), des missions d'aide lors de manifestations organisées par le Parc national (par exemple le cinéma en plein air annuel) ou une journée d'équipe pour la rénovation des chemins de randonnée font que je peux souvent troquer mon bureau contre des travaux en plein air.

Enfant de la ville en Engadine

Le plus grand changement pour moi a été le déménagement en Engadine. En tant qu'enfant de la ville, j'ai d'abord dû m'habituer à la

petite ville de Zerne, qui compte un peu plus de 1000 habitants et dont le paysage a certes beaucoup d'atouts par rapport à mes anciens lieux de résidence, mais qui ne peut pas tout à fait rivaliser en termes d'offres de loisirs et de possibilités d'achat. De plus, mon environnement social se trouve de l'autre côté des montagnes, sur le Plateau, ce qui me donne l'impression d'être à l'autre bout de la Suisse. Je suis donc d'autant plus heureux de faire partie de l'équipe du parc national, au sein de laquelle je me sens très bien. J'apprécie aussi beaucoup les échanges professionnels au sein de l'équipe - d'autant plus que le Parc national suisse compte des collaborateurs dans des domaines très différents. Ainsi, lors de la discussion pendant la pause-café ou à la table de midi, je peux toujours voir plus loin que le bout de mon nez.

Chercher tôt tes missions !

Je suis très reconnaissant de pouvoir accomplir une si grande partie de mon temps de service dans une fonction que je considère non seulement comme utile, mais qui me procure également du plaisir et me permet de m'occuper de manière approfondie de choses qui me passionnaient déjà lorsque j'étais étudiant. Je ne peux que recommander à tous les civilistes de chercher assez tôt un poste qui corresponde bien à leurs capacités et à leurs intérêts.

Brèves

L'initiative « Service Citoyen »

Le 26 octobre, les initiateurs-trices ont déposé l'initiative "Service Citoyen - pour une Suisse qui s'engage". Selon leurs propres indications, plus de 100'000 signatures ont été récoltées (avant le bouclage de la rédaction, la confirmation de la Fédération était encore attendue).

La fédération du service civil CIVIVA salue le débat sur l'obligation de servir qui nous attend avec cette initiative, mais rejette l'initiative. Du point de vue de CIVIVA, l'initiative hiérarchise les formes de service. De plus, elle supprime dans la constitution le service civil comme service de remplacement. En outre, l'initiative contredit l'interdiction du travail forcé et, en ajoutant l'obligation de servir aux femmes qui effectuent aujourd'hui déjà la majeure partie du travail de care non rémunéré, elle imposerait encore plus d'obligations à ces dernières.

Le papier de position de CIVIVA peut être consultée ici : <https://bit.ly/papierdepositionCIVIVAKriminalisiert>. (ld)

Elections fédérales : Commentaire par Luca Dahinden

Le 22 octobre, la Suisse a élu un nouveau parlement. Concernant le nombre de sièges au Conseil national, un net glissement vers la droite a eu lieu. Du point de vue de CIVIVA, il est évident que les revendications favorables au service civil auront la vie dure lors de la prochaine législature. Avec les pertes du PVL, du PEV et des Verts, quelques voix favorables au service civil disparaissent. Iels manqueront désormais au Parlement pour lutter contre les détériorations du service civil. De plus, avec les nouveaux parlementaires de l'UDC et du Mouvement des Citoyens (Genève), ce sont 11 nouveaux conseiller-e-s nationaux qui ont été élus et qui, selon l'expérience, auront le réflexe de se battre pour de fortes restrictions du service civil. Dans cette optique, il semble malheureusement que les projets défavorables au service civil devront être combattus par référendum au cours de cette législature.

Enfin, CIVIVA regrette tout particulièrement la destitution de la conseillère nationale PEV Lilian Studer (AG). Au cours de la dernière législature, Lilian

Studer a été une alliée forte et fidèle du service civil. En revanche, CIVIVA se réjouit d'autant plus que la co-présidence, composée de la conseillère nationale PS Priska Seiler Graf (ZH) et du conseiller national Vert Fabien Fivaz (NE), ait été réélue. Priska et Fabien restent donc une voix forte pour le service civil et pour CIVIVA au parlement.

Juste avant le bouclage de la rédaction de cette édition, le deuxième tour des élections pour le Conseil des Etats a eu lieu à Genève. Lisa Mazzone, l'ancienne co-présidente de CIVIVA (Verts) a manqué sa réélection. CIVIVA regrette profondément la destitution de Lisa Mazzone. Avec elle, le service civil perd une avocate forte et engagé au Palais fédéral.



Protection et asile pour les objecteurs de conscience de Russie, du Belarus et d'Ukraine

Mettre fin à la persécution !

Pour le 10 décembre 2023, Journée internationale des droits de l'homme, plus de 30 organisations d'Europe (dont Civiva est membre) appellent à des semaines d'action pour la protection de tous ceux qui refusent de faire leur service militaire en Russie, en Biélorussie et en Ukraine. L'appel dit : «La guerre est un crime contre l'humanité. Nous condamnons la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, qui est contraire au droit international et qui a déjà fait des centaines de milliers de morts et de blessés et des millions de personnes qui ont fui». – De nombreuses personnes de Russie et de Biélorussie, mais aussi d'Ukraine, menacées de service militaire, tentent de s'y soustraire : Ils ne veulent pas tuer d'autres personnes et ne veulent pas non plus mourir dans cette guerre. Les soldats au front veulent déposer les armes face à l'horreur. Ils sont tous menacés de répression et d'emprisonnement, voire de la peine de mort en Biélorussie. Mais l'objection de conscience est un droit humain reconnu internationalement ! Nous demandons aux gouvernements de Russie, de Biélorussie et d'Ukraine de cesser immédiatement les poursuites contre les objecteurs de conscience et les déserteurs.

Nous demandons à l'UE et au gouvernement fédéral : ouvrez les frontières ! Donnez aux opposants à la guerre* la possi-



bilité d'entrer dans l'Union européenne ! Protégez les objecteurs de conscience et les déserteurs de Russie, de Biélorussie et d'Ukraine et accordez-leur l'asile !

Pour ce faire, nous organisons des rassemblements et des manifestations devant des institutions gouvernementales russes, biélorusses et ukrainiennes ainsi que des représentations de l'UE, des veillées devant des monuments aux déserteurs et d'autres actions créatives dans différents lieux au cours de la semaine précédant la «Journée internationale des droits de l'homme» – du 4 au 10 décembre 2023. Nous insistons sur le fait que l'objection de conscience est un

droit humain !

#ObjectWarCampaign
#StandWithObjectors

Qui sommes-nous ?

Nous sommes une alliance d'organisations de la société civile et sommes solidaires de toutes les personnes qui s'engagent contre la guerre. Nous invitons toutes les personnes qui souhaitent s'engager contre la guerre et contre le réarmement ! Il n'y a pas de place pour les personnes et les groupes issus du spectre nationaliste et antidémocratique dans nos actions.

Carte Blanche

«Dr Dienschverweigerer» Franz Hohler

L'auteur de cabaret *Franz Hohler* a fêté cette année son 80ème anniversaire. Dans l'interview avec *Gregor Szyndler*, il répond à des questions sur sa chanson «Dr Dienschverweigerer», qui a déclenché un scandale télévisé en 1983.

Le chansonnier français Boris Vian a publié en 1954 la chanson «Le Déserteur». C'était l'époque qui suivait la défaite française au Vietnam et la mobilisation de l'armée française pour la guerre en Algérie. Vian s'attira les foudres des nationalistes et de la justice et sa chanson fut interdite en 1955. En 1973, elle est apparue sous le titre «Dr Dienschverweigerer» («l'objecteur de conscience») dans l'album «I glaub jetzt hock i ab» de Franz Hohler. Dix ans plus tard, en octobre 1983, un enregistrement télévisé de la chanson pour l'émission «Denkpause» de Franz Hohler a fait scandale.

Pourquoi avez-vous traduit «Le Déserteur» en dialecte ?

Boris Vian, en tant qu'artiste, auteur, chansonnier et trompettiste de jazz, m'a toujours impressionné. Je trouvais cette chanson magnifique dans sa simplicité et sa franchise. Je l'ai donc traduite et jouée en direct dans tout le pays. Que ce soit dans une aula, une salle paroissiale ou un petit théâtre, j'ai joué partout «Dr Dienschverweigerer» !

Le choix de cette chanson était-il motivé par l'autobiographie, par exemple par des problèmes militaires ?

Pas directement. J'ai été déclaré inapte pour raisons médicales dès le début des années 60.

En octobre 1983, vous avez chanté «Dr Dienschverweigerer» dans votre émission de télévision «Denkpause». Que s'est-il passé ensuite ?

Un jour avant la diffusion, j'ai reçu un appel de la direction de l'émission : «Nous ne pouvons pas diffuser cela comme ça», m'a-t-on dit. On m'a ensuite demandé si je pouvais faire une nouvelle émission dans la journée. Je ne le pouvais pas et ne le voulais pas. C'était impossible, j'étais en tournée de lecture et, en outre, l'élaboration et la répétition d'une émission duraient toujours une semaine. J'ai donc dit : «Je ne le ferai pas» !

Comment les responsables ont-ils réagi ? Ils ont transmis une rediffusion au lieu de la nouvelle émission. J'ai volontairement arrêté la «pause de réflexion». Je ne pouvais tout de même pas me diviser en deux : un chausseur de scène, qui peut dire et faire ce qu'il veut, et un chausseur de télévision, qui dit et fait ce qu'on a le droit de faire.

Qu'est-ce qui s'est passé ensuite ?

Ensuite, il y a eu une émission de débat télévisé. On a d'abord montré l'épisode litigieux et ensuite j'ai dû me justifier en séance plénière : «Vous saviez dans quoi vous vous engagiez, il y a des conditions-cadres à respecter !»

Quel était le principal reproche ?

Le déséquilibre ! Or, la satire n'est jamais équilibrée, elle est au contraire très pointue ! La satire ne peut pas être équilibrée.

Quelles ont été les réactions du public lorsque vous avez joué la chanson en direct ?

Ceux qui regardaient mon programme voulaient voir ce que je faisais. On savait ce que l'on obtenait avec moi.

Y a-t-il eu des réactions négatives ?

(*Il réfléchit.*) Une fois, un organisateur m'a demandé à l'avance, avec inquiétude, si j'allais chanter «Dr Dienschverweigerer». J'ai dit oui, j'y suis allé et j'ai chanté «Dr Dienschverweigerer» sans problème.

Pourquoi cette chanson serait-elle impossible à la télévision ?

On va au théâtre consciemment et volontairement, alors qu'à la télévision, des gens qui n'iraient jamais dans un théâtre pour voir Franz Hohler regardent aussi. Les responsables ne voulaient manifestement pas se mettre à dos ces personnes.

Lors d'une émission de radio, vous avez déclaré que le dialecte est dangereux parce qu'il transforme l'étranger en quelque chose de propre. Que voulez-vous dire par là ?

Si j'avais chanté cette chanson en français, rien ne serait passé. Tout le monde aurait alors dit : «Aha, il s'agit de la France, d'une autre culture – il ne s'agit pas de nous» !

Vous chantez : «Je sais seulement que c'est justement celui / Que vous aimeriez avoir à votre côté / Celui que vous priez / Qu'il ne serait pas parti». Que pensez-vous du fait que les objecteurs de conscience qui argumentaient sur le plan religieux avaient une meilleure position devant le tribunal militaire que, par exemple, les objecteurs de

conscience qui argumentaient sur le plan politique ?

Hein ? Qu'est-ce que je peux dire ? Les objecteurs de conscience pour des raisons politiques ou philosophiques étaient sans doute davantage considérés par les tribunaux militaires comme une atteinte aux valeurs fondamentales de l'État que les objecteurs de conscience pour des raisons religieuses.

Avez-vous vu beaucoup d'objecteurs de conscience dans votre entourage ?

Deux bons amis, l'artiste de cabaret Joachim Rittmeyer et Urs Wehrli (d'Ursus & Nadeschkin) ont refusé le service militaire. Comme ils étaient en voyage artistique, cette décision n'a pas eu de conséquences graves. A l'époque, j'ai envoyé des livres à Urs Wehrli en prison pour qu'il ne s'ennuie pas trop.

Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de réhabilitation officielle des objecteurs de conscience condamnés. Que pensez-vous qu'elle apporterait aux personnes concernées ?

C'est certainement une bonne chose que l'on en parle. J'imagine que c'est une question très difficile. Beaucoup de gens argumenteront qu'à l'époque, on n'a fait qu'appliquer le droit en vigueur. Même pour les fiches, il n'y a jamais eu d'excuses officielles. Bien que les fiches aient été fatales à tant de personnes ! Bien que tant de personnes en aient été victimes, personne n'en a jamais assumé la responsabilité !

Quelle différence «Dr Dienschverweigerer» pouvait-il bien faire ? Après tout, il a fallu attendre 1992 pour que le service civil soit accepté par les électeurs. J'ai l'espoir que cela a suscité des discussions. Un de mes amis a fait l'armée et a chanté la chanson à son supérieur : j'imagine que la discussion qui s'en est suivie a été très animée.

Franz Hohler travaille à Zurich comme écrivain, satiriste et auteur de chansons.

